

QUESTION ORALE POSEE A MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL CHARGE DE
LA PECHE MARITIME

MONSIEUR LE PRESIDENT :

L'ordre du jour appelle l'examen de la question orale posée par Monsieur le Président Falilou KANE.

Je vous en donne lecture.

1°/- La politique de la Pêche

L'importance du secteur de la pêche maritime justifie, pour permettre au Sénégalais d'en tirer le maximum de profit à l'instar de pays comme le Danemark, l'Espagne, le Japon et la Corée du Sud, que le Gouvernement adopte une politique claire et l'explique.

En quoi consiste-t-elle ?

.../...

2°/- L'Etat avait décidé, après l'échec de la SOSAP, de ne plus participer au capital des sociétés qui se créent dans le secteur de la pêche et de céder ses parts à des privés sénégalais dans des entités comme la SNCDS. Si cette décision est maintenue, comment l'Etat peut-il remplir sa mission d'encadrement, d'impulsion et de conseil dans un domaine où les investissements sont plus que jamais indispensables pour rénover les moyens de capture notamment en matière de pêche industrielle ?

3°/- Comment fonctionne le crédit maritime et comment sont utilisés les crédits et aides extérieurs ainsi que les redevances résultant des accords de pêche ?

4°/- La formation des jeunes et l'insertion des nationaux constituent un volet important. Comment sont-elles organisées et quel rôle la CEPIA joue-t-elle pour assurer la promotion des Sénégalais en matière de pêche maritime ?

Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Pêche Maritime, vous avez la parole.

MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT A LA PECHE MARITIME :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

.../...

Je suis à la fois très honoré et très heureux de me retrouver, encore une fois, devant votre illustre et auguste Assemblée, depuis la dernière présentation du budget général de l'Etat qui remonte à six mois.

Ma présence ici, aujourd'hui, se justifie par le devoir qui m'incombe d'apporter une réponse aux questions orales que Monsieur le député Falilou KANE, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, a bien voulu poser au responsable du département de la Pêche maritime que je suis.

Mais auparavant, je voudrais, si vous le permettez, insister de manière particulière sur l'intérêt que revêt, pour le Chef de l'Etat et son Gouvernement, une telle procédure voulue et instaurée par votre Assemblée.

En effet, cette pratique extrêmement importante favorise, entre autres, un dialogue et une concertation soutenus et suivis entre les membres du Gouvernement que nous sommes et les représentants du peuple que vous êtes, en vue d'une meilleure compréhension de notre action réciproque et singulièrement de la politique inspirée et décidée par Monsieur le Président de la République et que nous sommes chargés d'appliquer.

Ceci dit, je voudrais répondre maintenant aux questions qui ont été posées. Je vais, si vous le permettez, rappeler la première.

.../...

La politique de la Pêche

L'importance du secteur de la pêche maritime justifie, pour permettre au Sénégalais d'en tirer le maximum de profit à l'instar de pays comme le Danemark, l'Espagne, le Japon et la Corée du Sud, que le Gouvernement adote une politique claire et l'explique.

En quoi consiste-t-elle ?

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

En ce qui concerne cette première question de Monsieur le député Falilou KANE, relative à notre politique de pêche maritime, je ne saurais mieux faire que d'en rappeler les grandes lignes, réitérées par Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Président de la République, lors de la première session ordinaire du Conseil économique et social qu'il a ouverte le jeudi 14 avril 1983 dans ce même hémicycle, et à l'occasion de laquelle il disait très exactement : ".....Je termine par une revue des résultats de la pêche maritime et la présentation de notre programme d'action. Les progrès accomplis au cours de la dernière décennie témoignent de la grande vitalité du secteur. Pour l'avenir, nous avons élaboré un plan d'action afin de corriger les déséquilibres et d'assumer la poursuite de l'expansion".

Monsieur le Président de la République devait ensuite longuement insister sur la définition et l'application, par son gouvernement, des mesures de sauvegarde du patrimoine halieutique grâce à une meilleure répartition de l'effort de pêche entre le secteur traditionnel

.../...

et le secteur industriel. De plus, ajoutait le Chef de l'Etat, "nous agissons pour maintenir la puissance de capture de l'armement national par le jeu des accords de pêche et de la limitation du nombre des licences accordées aux étrangers".

Quant à la poursuite de l'expansion, toujours selon le Chef de l'Etat, "il s'impose un nouvel effort d'investissement qui porte principalement sur : la modernisation de la flotte piroguière, le rajeunissement de l'armement industriel, la création d'infrastructures modernes sur toute la longueur de nos côtes à Djiffère et à Nikine après les réalisations du môle de pêche de Dakar et du port de Saint-Louis".

Le Chef de l'Etat attirait également l'attention sur la nécessité de "développer les activités de transformation des produits de la mer, où les nationaux doivent prendre une place de choix, en saisissant les opportunités nouvelles et en profitant du soutien multiforme que leur accorde le Gouvernement".

Et Monsieur le Président de la République de faire état "des moyens publics substantiels dégagés, qu'il s'agisse des incitations financières comme les subventions, les détaxations, le crédit maritime, ou des équipements créés par la puissance publique : unités modernes de transformation artisanale, centres de mareyage, chaînes de froid, et qui seront rétrocédés ou confiés en gestion aux nationaux".

.../...

Avant d'en terminer, le Chef de l'Etat a tenu à insister sur "l'importance que le Gouvernement attache à l'amélioration de la distribution du poisson à l'intérieur du pays" et il ajoutait à ce propos : "En effet, notre politique ne se limite pas à des mesures ponctuelles de soutien à tel ou tel opérateur. Elle doit aller au bout du projet qui consiste à améliorer le revenu et le régime alimentaire des populations." Pour cela, il y aura lieu "de tirer le meilleur parti de l'amélioration du réseau routier et créer une chaîne moderne de froid pour desservir régulièrement les principaux centres de consommation en produits frais".

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le député Falilou KANE, Mesdames, Messieurs les députés, en quoi consiste, très précisément, la politique de la pêche maritime au Sénégal, telle que définie par le Chef de l'Etat et à propos de laquelle vous me permettez, à présent, de revenir sur certains détails.

La pêche, dans notre pays, est subdivisée en sous-secteurs artisanal et industriel.

Le sous-secteur artisanal, essentiellement tourné vers la fourniture de protéines animales à nos populations, assure l'essentiel des débarquements effectués dans notre pays - environ 60 % - et participe effectivement à la recherche d'un équilibre de la ration alimentaire des sénégalais.

.../...

Ce secteur utilise des moyens de production plus ou moins complexes et nécessite des investissements assez importants. C'est la raison pour laquelle beaucoup de nos nationaux s'adonnent à ce genre d'activité appelé à se développer de manière spécifique et distincte du sous-secteur industriel. Pour favoriser le développement de cette activité, l'Etat a instauré un système de crédit coopératif permettant aux pêcheurs artisans, regroupés en coopérative, d'acquérir des moteurs hors-bord et des accessoires de pêche à crédit au niveau du centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues - le CAMP. Les moteurs vendus par ce centre le sont hors taxe et de plus à crédit. C'est dire que des facilités réelles sont accordées aux pêcheurs, et par cette action, l'Etat cherche à favoriser une motorisation maximum de nos pirogues, ceci dans le souci d'accroître les mises à terre journalières qui, comme vous le savez, sont destinées au ravitaillement du marché intérieur en poisson frais.

Pour atténuer les effets de l'augmentation du fuel sur le prix du poisson débarqué, une détaxe est appliquée sur l'essence pirogue et cette politique sera poursuivie afin d'éviter un coût prohibitif des produits halieutiques.

Les produits débarqués sont, comme vous le savez, vendus aux mareyeurs, et depuis l'institutionnalisation du projet de commercialisation du Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale du Sénégal-CAPAS des centres de mareyage chargés de la collecte, du stockage et de la vente des produits, ont été mis en place à Kayar, Joal et Mbour.

.../...

Ces centres gérés par les pêcheurs réunis en coopératives, commercialisent les produits pêchés en différents endroits de notre territoire grâce à la mise à leur disposition de camions frigorifiques chargés du convoyage des produits vers les marchés éloignés de la côte. Le Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime entend poursuivre cette politique de commercialisation par les coopératives elles-mêmes, afin que les bénéfices tirés puissent profiter effectivement aux pêcheurs.

Dans le domaine de la pêche industrielle, la politique du Sénégal vise le renouvellement de la flotte obsolète, le réarmement thonier et la mise en place de sociétés pouvant traiter et commercialiser les produits débarqués par les navires de pêche industrielle. Pour atteindre cet objectif, un crédit maritime a été créé et est fonctionnel depuis 1981. Des contacts sont pris avec les pays limitrophes ou non pour accéder à leur marché -c'est le cas de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria, de l'Espagne notamment- et convier nos partenaires à la création de sociétés à capitaux mixtes sises au Sénégal. Cette formule présente donc l'avantage de créer des emplois au niveau local et de faciliter l'accès aux marchés extérieurs et européens notamment. La constitution de sociétés mixtes à majorité sénégalaise et surtout de sociétés intégrées constitue une des préoccupations fondamentales du Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime.

La commercialisation des produits industriels est encouragée grâce à la mise sur pied d'une subvention à l'exportation représentant 15 % de la valeur FOB du produit. Par ce système, la compétitivité des

.../...

produits sénégalais sur les marchés extérieurs est plus manifesté.

Dans le domaine de la coopération internationale, nous cherchons à tirer le maximum de profits de nos ressources halieutiques tout en veillant à une exploitation rationnelle de nos stocks. Les accords de pêche avec les pays de la sous-région nous permettent d'étendre l'aire de déploiement de nos unités et donc de débarquer plus de poisson dans notre pays. Ils permettent également de s'ouvrir certains marchés dont les potentialités existent mais sont mal connues par nos opérateurs économiques. Avec les pays européens ou développés, une compensation financière et des bourses de formation, de stage, sont obtenues en sus des redevances versées pour l'octroi d'une licence de pêche.

Il reste que la vocation maritime de notre pays, qui n'est plus à démontrer, a inspiré aux autorités gouvernementales une politique réelle et cohérente de notre protection et surveillance de nos côtes, de nos eaux maritimes, en vue d'une exploitation judicieuse de notre potentiel halieutique.

A cet effet, nous avons déjà mis en place un équipement de surveillance constitué d'aéronefs et de navires, et assez convaincant pour un pays en voie de développement comme le nôtre.

En ce qui concerne maintenant la comparaison que Monsieur le député Faïlilu KANE fait entre le Sénégal et les pays hautement développés tels que le Danemark, l'Espagne, le Japon et la Corée du Sud,

.../...

je ferai simplement remarquer, si vous le permettez, que le Gouvernement du Président Abdou DIOUF a la même volonté, déploie les mêmes efforts, adopte les mêmes, sinon de meilleures conditions techniques et d'organisation en matière de pêche maritime que ces pays, parce que n'ayant rien à leur envier aussi bien sur le plan humain qu'intellectuel.

La seule différence entre les pays développés et nous, s'agissant précisément de l'exploitation du secteur de la Pêche, est celle qui existe entre l'ensemble des pays développés et des pays en voie de développement, à savoir le niveau de la technologie et l'importance des moyens surtout financiers.

Voilà pour la première question.

Deuxième question : "L'Etat avait décidé, après l'échec de la SOSAP, de ne plus participer au capital des sociétés qui se créent dans le secteur de la pêche et de céder ses parts à des privés sénégalais dans des entités comme la SNCDS. Si cette décision est maintenue, comment l'Etat peut-il remplir sa mission d'encadrement, d'impulsion et de conseil dans un domaine où les investissements sont plus que jamais indispensables pour rénover les moyens de capture notamment en matière de pêche industrielle ?"

La réponse à cette question, c'est qu'après l'échec de la SOSAP et les difficultés éprouvées pour sa liquidation et la remise

.../...

à flot de certaines unités navales de cette société, l'Etat a décidé de privatiser entièrement le secteur de la pêche en cédant ses parts détenues dans certaines entreprises ou sociétés de la place. L'Etat, depuis lors, s'abstient de créer ou de participer directement à la gestion des unités de pêche. Ce soin est laissé aux opérateurs économiques sénégalais qui, en association avec d'autres partenaires privés étrangers, tirent plus ou moins, selon la conjoncture, leur épingle du jeu.

L'encadrement mené donc par l'Etat consiste à orienter les nationaux vers les secteurs prioritaires pour la relance de notre économie halieutique, à conseiller, au besoin, les promoteurs qui s'intéressent au secteur maritime, mais surtout à faire connaître aux opérateurs économiques, par le truchement du Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal - le GAIPS - le cadre dans lequel leurs actions doivent être menées, car, comme vous le savez, il existe un Plan d'Action de la Pêche sénégalaise qui définit les grandes orientations de notre politique dans ce domaine. Nous pensons que cet instrument et le dialogue permanent que nous maintenons avec les promoteurs de projets et les professionnels de la place sont suffisants. A l'heure actuelle, compte tenu de la conjoncture difficile que nous connaissons, il n'est pas envisagé de remettre en cause cette politique de privatisation.

Troisième question : "Comment fonctionne le crédit maritime et comment sont utilisés les crédits et aides extérieures ainsi que les redevances résultant des accords de pêche ?"

.../...

A cette question, la réponse est la suivante : l'obstacle principal à l'accession des nationaux à la pêche industrielle réside dans l'insuffisance de leurs capitaux propres et les conditions sévères d'octroi de crédit bancaire. Face à cette situation et pour accélérer le processus de sénégalisation de notre flotte notamment, il a été créé, le 19 février 1981, le crédit maritime -décret n° 81-137 du 19 février 1981 portant création du crédit maritime. Le crédit maritime a pour mission de financer tout projet ou programme d'acquisition d'unités de pêche, de constitution de société, d'extension, de rénovation d'entreprises déjà existantes. Il intervient ainsi dans les secteurs de l'armement industriel ou semi-industriel et dans l'industrie de la pêche. Il a été alimenté par un fonds de départ de 2.617.086.128 F CFA provenant de la vente des anciens thoniers transocéaniques sénégalais.

Ce crédit est géré par la SOFISEDIT ; il n'est pas domicilié au niveau du département. Les procédures d'approbation des dossiers d'investissement de projets sont les suivantes : les demandes de financement sont soumises à la SOFISEDIT qui les transmet au Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime pour avis et observations. Si le projet est jugé conforme à notre politique par le Secrétariat d'Etat, il est retenu pour étude. Le projet est ensuite soumis à une étude fouillée de la Banque -SOFISEDIT- qui déterminera, avec le promoteur sénégalais, les conditions du prêt, l'attribution des avantages du fonds de bonification. Un texte final est arrêté, discuté avec la Direction générale de la Banque et après les recommandations de celle-ci, un document est soumis au Conseil d'Administration, au Comité de crédit ou, dans

.../...

le cadre de la délégation, au Président Directeur général de l'institution. La suite réservée au dossier est transmise au promoteur. Lorsque le dossier a été approuvé par la SOFISEDIT, une notification au promoteur suivie de la mise en place des garanties et du déblocage des fonds sont opérées.

Les bénéficiaires du crédit maritime sont des Sénégalais, personnes physiques ou morales, et mêmes des étrangers dont le projet présente un intérêt particulier pour le Sénégal comme le stipule le décret sus-visé créant ce crédit maritime.

Le financement par le crédit maritime est accordé uniquement sur la base de critères économiques et financiers et au regard de la contribution du projet à notre effort de croissance économique nationale.

A ce jour, différents projets pour un coût total de 2.145.000.000 ont été examinés et approuvés dont le financement, par la SOFISEDIT, s'élève à 954 millions comme l'atteste le tableau ci-dessous. Vous m'excuserez, vu le temps qui m'est imparti, de ne pas vous donner lecture des onze projets ; vous les avez en détail dans le document.

Maintenant, en ce qui concerne l'utilisation des aides, crédits et redevances issus des accords de pêche, il convient de préciser qu'ils sont investis principalement dans le secteur de la pêche ou

.../...

utilisés comme toute recette ordinaire par le Trésor public pour les besoins de l'Etat. Les crédits mis à la disposition du Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime et provenant des accords de pêche servent à l'équipement des structures administratives et coopératives intervenant dans le secteur de la pêche. Ils permettent de soutenir l'action des coopératives de transformation du poisson ou de solutionner les difficultés ponctuelles que rencontrent les structures coopératives pour mieux asseoir leur système d'écoulement des produits halieutiques.

Pour étayer ceci, il convient de signaler notamment que les redevances des accords de pêche sont versées à la CEPIA -la Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries annexes- qui est un compte spécial du Trésor. Donc, les contreparties financières qui résultent des accords de pêche sont versées pour 2/3 au Trésor public et pour 1/3 au Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime.

L'utilisation de la part dévolue au département de la Pêche -c'est-à-dire le 1/3- a été la suivante au cours des deux dernières années : la construction de postes de contrôle, d'un satellite de réparation de moteurs de pêche artisanale et de hangars pour le stockage des produits transformés de la pêche industrielle, la réalisation d'une aire de séchage et de fumage du poisson, la confection de claies de séchage pour le poisson, la construction d'un dépôt de glace, l'appui à la pêche continentale et à l'équipement de nos deux écoles de formation maritime, la construction d'un stock de pièces détachées pour la flotte de cordiers et chalutiers artisanaux d'origine espagnole.

.../...

Les 2/3 résultant de ces accords de pêche sont versés, comme je vous l'ai dit, au niveau du Trésor public, et il appartient à Monsieur le député Falilou KANE de saisir le Ministre des Finances pour lui demander quelle est l'utilisation qui en est faite.

Quatrième et dernière question : "La formation des jeunes et l'insertion des nationaux constituent un volet important. Comment sont-elles organisées et quel rôle la CEPIA joue-t-elle pour assurer la promotion des Sénégalais en matière de pêche maritime ?"

En ce qui concerne ce volet, tous les jeunes formés à l'Ecole des Agents techniques de l'Océanographie et des Pêches maritimes de Thiaroye sont absorbés, à l'issue de leur formation, dans les services du département de la Pêche. Donc, la formation est faite de manière planifiée afin d'éviter tout sous-emploi ou chômage des agents formés. Nous avons deux écoles : Une école des Agents techniques de l'Océanographie et des Pêches maritimes qui forme des encadreurs et des administratifs et une école des Formations maritimes qui forme des marins.

Des difficultés existent pour le placement des sortants de l'Ecole nationale des Formations maritimes qui est chargée de la formation des gens de mer. Il n'existe pas en effet une adéquation totale entre le nombre de marins formés et la demande effective d'embarquement ; en outre, il faut le dire, les armateurs préfèrent embarquer des marins aguerris, formés sur le tas mais dont la docilité et la rentabilité

.../...

bilité sont manifestes, plutôt que de jeunes diplômés aux compétences pratiques peu sûres et qui n'acceptent pas d'effectuer certains travaux jugés indignes pour eux.

Pour éviter donc ces chômages, nous avons entrepris d'associer plus étroitement les utilisateurs à la formation des futurs marins. Les recrutements pour les différentes catégories de gens de mer se font au regard des besoins exprimés par les futurs utilisateurs.

La Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries annexes -la CEPIA- est chargée de soutenir les programmes d'investissement en faveur des structures de la pêche et des produits de la pêche. Elle assure également le paiement du personnel de la caisse et des frais inhérents à son fonctionnement.

Dans le domaine du soutien des produits de la pêche, la CEPIA est intervenue pour financer une étude hydrographique pour la localité de Mballing, dans le département de Mbour ; elle a mis aussi en place une antenne de recherche pour la pêche crevetteière en Casamance. La CEPIA assiste également certaines sociétés de traitement en difficulté. Elle investit en faveur de la création de structures de pêche, subventionne le prix du carburant destiné à la pêche, contribue aux frais de fonctionnement des unités de la Marine nationale chargées de la surveillance côtière et équipe les écoles de formation en matériel didactique et technique.

.../...

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Mesdames, Messieurs les députés, les réponses qu'au nom du gouvernement je devais apporter aux différentes questions posées par le député Falilou KANE.

Ainsi que vous avez pu le constater, mesdames et messieurs les députés, politique de pêche ne saurait être plus claire et plus concise que celle que je viens de vous expliquer et qui se trouve dictée par notre Chef de l'Etat.

Si les réponses que je viens de formuler ne vous semblent pas satisfaisantes, il va sans dire que je reste à votre entière disposition pour vous donner tous les éclaircissements et précisions jugés utiles.

Vous me permettrez, Monsieur le Président, avant de terminer, de féliciter le député Falilou KANE qui a montré à quel point il s'intéresse, entres autres, à ce secteur de notre économie nationale -la Pêche maritime- qu'il semble si bien connaître, et je m'en réfère au contenu de ses questions:

Je vous remercie de votre aimable attention.

(Applaudissements P.S.)

MONSIEUR LE PRESIDENT

- 43 -

Je vous remercie Monsieur le Ministre.
L'auteur de la question souhaite-t-il
prendre la parole ?

MONSIEUR FALILOU KANE

Oui Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Vous avez la parole.

MONSIEUR FALILOU KANE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous vous remercions
pour les réponses que vous nous avez données et nous apprécions,
à sa juste valeur, la bonne attitude, la bonne compréhension
que vous avez à l'égard de notre institution.

(Applaudissements P.S.)

La politique de la pêche préoccupe tous
les Sénégalais. Je vous renvoie à tout ce qui a été dit ici
lors de l'adoption du VI^e Plan de développement, et surtout
aux recommandations suivantes formulées par le Conseil écono-
mique et social :

1° - Une politique plus audacieuse devrait
être définie en matière de pêche.

2° - Des mesures plus efficaces devraient
être prises dans les meilleurs délais, dans la perspective de
limiter les possibilités d'intervention des étrangers dans nos
zones de pêche.

.../...

3° - L'amélioration de l'organisation du marché intérieur devrait être accélérée, car c'est à partir d'elle que le ravitaillement des populations de l'intérieur du pays en poisson pourra s'effectuer dans de bien meilleures conditions.

4° - Les problèmes de maintenance et d'entretien des installations comme ceux des prix et de la commercialisation devraient bénéficier du même intérêt et de la même vigilance que pour les productions des autres secteurs de l'économie nationale.

5° - Le manque de compétence étant l'une des causes essentielles des difficultés rencontrées par les opérateurs économiques du sous-secteur pêche, il conviendrait de mettre en place une politique adéquate de formation professionnelle.

6° - L'encouragement à la sénégalisation du sous-secteur sur la base, d'une part, du regroupement, chaque fois que cela est possible, des petites entreprises de pêche en sociétés plus importantes et plus crédibles et, d'autre part, d'une mise en place de coopératives suffisamment représentatives parce que bien gérées.

Monsieur le Ministre, nous approuvons l'introduction que vous avez faite, car vous nous avez renvoyé à une déclaration du Chef de l'Etat dans laquelle il était dit également qu'il fallait atteindre un certain équilibre. Cet équilibre est légitime et c'est pour ces raisons que nous avons tenu, en ce qui nous concerne, à mieux nous informer pour pouvoir apprécier ce qui est fait.

Le secteur de la pêche règle des problèmes difficiles, entre autres, l'auto-suffisance alimentaire. En effet, nous y trouvons pour 25 % de protéines ; les ressources existent sur 700 km de côtes et nous avons, il faut le souligner, une population bien expérimentée dans ce domaine. La

.../...

preuve en est qu'à un moment donné nous avons offert l'assistance technique à un pays comme le Bénin. C'est un secteur où l'emploi salarié est très important. Rien que la pêche artisanale emploie autant que l'Etat. Plus de 65 000 personnes multipliées par le nombre de personnes qu'il y a dans la famille, imaginez ce que cela représente. Enfin, l'exportation nous permet de viser à rééquilibrer notre balance de paiement. En 1981, nous avons tiré quelque 27 milliards du secteur de la pêche et 29 milliards en 1982. Il faut noter au passage qu'en 1980, c'était 36 milliards. Vous voyez donc ce que nous pouvons faire avec le secteur de pêche.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander, pour ce qui concerne la politique de la pêche, ce qu'un organisme important comme le CAPAS, mis en place avec l'aide du Canada, a pu réaliser. L'on nous dit qu'il rencontre des difficultés et que notamment depuis le mois de février - vous nous le confirmerez ou l'infirmerez - il n'a pas de tête sénégalaise, que c'est un Canadien qui en assure la direction. C'est une bonne chose, mais cela n'est pas conforme à la politique d'aide canadienne. Les canadiens ne veulent pas, lorsqu'il s'agit de ces organismes, occuper les devants de la scène, et je les comprends, c'est parfaitement légitime. Ils préfèrent envoyer quelqu'un en qualité d'adjoint ou d'assistant.

Pour ce qui est de la SOSAP, vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de remise en cause de la politique de privatisation.

Nous savons que les Conserveries Nouvelles du Sénégal - SNCDS - ont été vendues. Au profit de qui l'Etat s'est-il défait de ses parts ? Quels sont les Sénégalais qui y sont actionnaires ? Quels ont été, depuis lors, les résultats enregistrés par cette société ?

On nous a beaucoup parlé également, à un moment donné, d'un projet que les Danois voulaient initier chez nous : c'est le projet Sénégal-Sea Foud. Un bateau ancré au large devait recevoir les produits de la pêche artisanale. Il y a eu même, paraît-il, des accidents et ce projet a échoué. Peut-on nous dire pourquoi il y a eu échec ? Si l'Etat a perdu de l'argent, quel en est le montant ?

.../...

Vous nous avez décrit, de manière éloquente, le crédit maritime géré par la SOFISEDIT. Nous aurions souhaité savoir si, depuis sa mise en place, de nouvelles sociétés ont pu en bénéficier. Vous nous aviez parlé de onze sociétés dans le document qui nous avait été remis pour le plan, mais la plupart d'entre elles, étaient d'anciennes sociétés qui ont voulu se rénover, se développer.

La CEPIA, entres autres, finance des projets d'investissement. Nous pensons que si certaines sociétés rencontrent des difficultés d'investissement, la CEPIA devrait pouvoir intervenir pour les rentabiliser. Or, nous avons au Sine-Saloum, notamment à Djiffère, une société - la SOPEFINE - qui faisait travailler beaucoup de personnes et achetait toute la pêche réalisée par nos compatriotes qui se trouvent dans cette zone et ne peuvent aller vendre à Banjul, ni venir à Dakar. C'était là un lieu idéal pour acheter la pêche dans les îles du Saloum. J'espère que mon collègue et ami, responsable de ce secteur m'écoute bien. Nous avons appris que la SOPEFINE a été obligée, pour 50 millions, de mettre la clé sous le paillason et qu'à l'heure actuelle il y a encore des travailleurs qui sont payés par l'Etat. On a dû déboursé quelque 150 millions depuis lors. Comparé avec 50 millions qu'on aurait pu sortir de la CEPIA, je pense que c'était là un choix facile à faire à l'époque. Pouvez-vous nous dire, aujourd'hui, où en est la situation de la SOPEFINE ? Que compte faire l'Etat en cette matière ?

Voilà, Monsieur le Président, les questions que m'inspire la réponse de Monsieur le Ministre que je voudrais remercier, une fois de plus, pour sa courtoisie et son amabilité.

Je vous remercie.

(Applaudissements PS)

.../...

MONSIEUR LE PRESIDENT

- 47 -

Avant de donner la parole au Ministre, je voudrais quand même qu'on s'entende bien sur le sens des questions orales.

Je ne pense pas qu'il soit de bonne politique, lorsque le Ministre a répondu, que celui qui a posé la question en trouve de nouvelles, parce qu'à ce moment-là il ne s'agit plus d'une question orale, mais d'un débat, et cela peut se faire en d'autres occasions.

Le Ministre est tenu de répondre aux questions qui ont été effectivement posées et envoyées à temps. C'est tout simplement un problème de philosophie.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT A LA PECHE MARITIME

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les précisions que vous avez apportées. Je pense, très sincèrement, que le député Falilou KANE a été satisfait des réponses qui lui ont été faites. Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à toutes les nouvelles questions que vous nous poserez, et rassurez-vous, elles ne nous prendront pas de temps. Donc, si vous le permettez, Monsieur le Président, nous allons revenir sur ces questions.

Je voudrais vous remercier, Messieurs les Députés, de la bonne compréhension qui existe entre vous et nous. Vous voyez que nous avons tous les mêmes objectifs, les mêmes préoccupations, à savoir promouvoir, autant que faire se peut, notre économie nationale dans l'intérêt de nos populations.

S'agissant du CAPAS, c'est un canadien, effectivement, qui en assure la direction. Le CAPAS était dirigé par un docteur vétérinaire qui avait eu des difficultés, et mon prédécesseur l'avait

.../...

relevé. Il avait trouvé une solution provisoire en nommant un technicien canadien pour s'occuper des problèmes techniques, et un Sénégalais, le directeur national de l'Océanographie et des Pêches maritimes, pour s'occuper des problèmes administratifs et de la gestion du personnel. C'est cette situation que nous avons malheureusement trouvée au CAPAS, lorsque nous avons pris la tête du département au mois d'avril. J'attends les résultats de la mission confiée à l'inspection générale d'Etat depuis le mois de février-mars pour mieux y voir clair, connaître tous les tenants et les aboutissants de la question afin de pouvoir nommer un nouveau directeur. Je crois que le CAPAS fonctionne. Ses difficultés ne relèvent pas vraiment des nationaux ou des étrangers, elles sont plutôt d'ordre interne.

En ce qui concerne les réalisations du CAPAS, je vous l'ai dit dans mon rapport, le CAPAS doit surtout s'occuper de promouvoir la commercialisation des produits halieutiques. C'est ainsi que des centres de maréyage ont été créés, avec le concours du Canada, à Mbour, Rufisque et Kayar. Vous me permettrez d'ailleurs de revenir sur le problème de la SOPESINE. C'est grâce à l'aide du Canada que nous avons pu trouver un système de relance de Djiffère. Vous savez que la SOPESINE avait fait faillite en 1981 - on en a parlé ici lors de la présentation du budget - et que l'Etat a décidé de racheter les actifs de cette société. C'est ce qui se fait actuellement. En réintégrant Djiffère, pour un an, au niveau du CAPAS, cela nous permettrait de respecter notre législation et la privatisation, donc de créer au niveau de la SOPESINE une société d'économie mixte. Nous ne pouvions pas le faire dans l'immédiat.

Vous me demandez quels sont les Sénégalais qui sont actionnaires à la SNCDS ? Monsieur le Président, je suis très gêné de répondre à cette question, parce que ce qui nous intéresse vraiment au niveau du département, ce n'est pas qui est actionnaire dans telle société, mais plutôt de voir comment nous pouvons résoudre les difficultés rencontrées par les sociétés. J'essaierai cependant, de donner à Monsieur le député Falilou KANE, la liste des actionnaires à la SNCDS.

.../...

Vous avez posé la question de savoir pourquoi le projet Sénégal-Sea Food a échoué. J'avoue que quand je suis arrivé au département au mois d'avril, Sea Food venait, malheureusement, de fermer ses bureaux. Et depuis lors, nous sommes à la recherche des causes. J'ai rencontré le directeur la semaine dernière, et il m'a fait parvenir hier une lettre explicative ; elle est datée du 21 novembre 1983, si vous le permettez, je vais vous en donner lecture.

'Monsieur le Ministre,

Suite à l'entretien que vous aviez bien voulu m'accorder le 16 novembre 1983, je vous fais, ci-après, un bref compte rendu de l'évolution de Sénégal-Sea Food SA des douze derniers mois.

HISTORIQUE

En décembre 1982, le Groupe J. LORENZEN HOLDING, l'un des deux partenaires danois, s'est retiré comme promoteur principal du projet. Cette décision avait été prise suite à des problèmes internes dans le Groupe J. LORENZEN HOLDING.

Le deuxième partenaire FAROMAR, qui est un groupe composé de coopératives d'investisseurs privés et du gouvernement des îles FÉROÉ, a pris en charge la responsabilité de poursuivre le développement de Sénégal-Sea Food SA. La situation de Sénégal-Sea Food dont FAROMAR a pris la suite s'est avérée désastreuse, ce qui a entraîné, au mois de janvier 1983, le licenciement du directeur et du personnel dirigeant mis en place par J. LORENZEN HOLDING. A partir donc de février 1983, un personnel de FAROMAR a pris la direction dans le but principal de terminer la phase expérimentale et de mettre en bonne voie la gestion de Sénégal Sea-Food.

La période de la pêche expérimentale avec un sardinier Féroé JURDUR TOLAXON commencée au mois de mai 1982 et terminée au mois de mai 1983, a donné des conclusions que des poissons pélagiques tels que le sainchard jaune, le sainchard noir et la sardinelle, sont présents dans des quantités largement suffisantes pour initier la première phase de Sénégal-Sea Food, c'est-à-dire la construction du complexe industriel au port de pêche et l'emploi de quatre sardiniers ultra-modernes.

.../...

Avec les conclusions positives de la pêche expérimentale et les essais de l'exportation de ces produits vers la Côte-d'Ivoire, FAROMAR a pris la décision d'accélérer le développement du projet et a, de ce fait, envoyé à Dakar le soussigné, Monsieur PERIVING, pour réunir le capital social sénégalais et mettre au point le démarrage de la société. Donc, le Groupe FAROMAR ainsi que le partenaire danois IFU sont prêts à participer au capital pour 800 millions de francs CFA et IFU, en qualité de bailleur de fonds, pour un montant de 1 milliard à un taux d'environ 7 %. En ce qui concerne la participation sénégalaise, nous espérons pouvoir réunir, d'ici le 15 décembre 1983, les fonds nécessaires.

Le capital ainsi assuré en totalité, le calendrier de développement sera composé ensuite d'une phase préparatoire de dessins et de projections qui s'étendra sur trois à quatre mois et d'une phase de construction d'une durée d'environ douze mois, suivie de la mise en marche de l'exploitation vers mi-1983.

Dans l'espoir que ces informations ci-dessus vous donneront satisfaction...".

Je me demande si elles vous donnent satisfaction Monsieur le Député.

Voilà les précisions que je voulais apporter sur cette question que nous suivons et qui vous intéresse.

En ce qui concerne le crédit maritime, en dehors des onze projets qui ont été financés - et cela depuis 1981 - il n'y en a pas eu, je crois, de nouveaux. Il y a encore des dossiers en instance. Nous serons peut-être en mesure, avant l'examen du prochain budget, de vous présenter de nouveaux projets à financer.

S'agissant de la CEPIA, conformément aux directives qui ont été données aussi bien au niveau du département que du gouvernement, elle doit intervenir - et elle l'a déjà fait - au niveau de la SOPESINE. Il se trouve, malheureusement, que les fonds nécessaires à la relance de la SOPESINE n'ont pas encore été mobilisés. Nous attendons

.../...

de les avoir pour régler, autant que faire se peut, tous les problèmes qui se posent au niveau de Djiffère. Nous avons payé les salaires jusqu'au mois d'avril dernier. Il est heureux de reconnaître que Djiffère est relancé. Les agents sont à pied d'oeuvre, nous sommes en train de procéder à des réfections. Pas plus tard que la semaine dernière, tous les groupes électrogènes ont été repris. Ce qui retarde, encore une fois, le démarrage de Djiffère, ce sont les moyens financiers. Il suffit simplement, comme je l'ai dit, de mobiliser les crédits nécessaires tant au niveau du Gouvernement sénégalais que du Canada qui nous a aidé à réaliser cette opération.

Voilà en gros, Monsieur le Président, mesdames, messieurs les réponses que je voulais apporter aux questions supplémentaires qui ont été posées par le député Falilou KANE.

Je vous remercie.

(Applaudissements PS)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre, je me fais l'interprète de l'Assemblée pour vous remercier d'avoir répondu, d'une manière satisfaisante, aux questions qui vous ont été posées.

Je donne la parole au Président Louis DACOSTA.

MONSIEUR LOUIS DACOSTA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

La commission de l'Information, de la Jeunesse et des Sports voudrait soumettre à votre approbation un projet de résolution instituant une commission d'enquête, au nom de l'Assemblée

.../...

nationale sur le coût et le fonctionnement du téléphone au Sénégal.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je vous demanderai de bien vouloir accorder la parole à ~~notre~~ rapporteur Babacar SALL, pour vous donner lecture du projet de résolution.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Monsieur Babacar SALL, vous avez la parole.

MONSIEUR BABACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
 Monsieur le Ministre,
 Mes chers collègues,

L'Assemblée nationale,

- considérant l'importance des télécommunications et plus particulièrement du téléphone dans la vie socio-économique de notre pays ;

- considérant que ce moyen de communication fait l'objet de polémique voire de controverse dans son fonctionnement et sa gestion ;

- considérant les sollicitations et réclamations multiples des usagers du téléphone quant aux facturations et au fonctionnement des installations téléphoniques ;

- considérant que l'année internationale des télécommunications doit être l'occasion pour les représentants du peuple de dresser le bilan des décennies écoulées, et d'aider le gouvernement dans l'élaboration de nouvelles orientations et perspectives pour le téléphone ;

.../...

- conformément à l'article 75 de la Constitution
et à l'article 34 du Règlement intérieur,

décide de créer une commission d'enquête chargée d'étudier les problèmes afférents au fonctionnement et au coût du téléphone et de faire des suggestions pour leur trouver des solutions.

La commission sera composée de :

<u>Président</u> :	M. Amadou Moutar NDAO
<u>Vice-Président</u> :	M. Mamadou Angrand BADIANE
<u>Rapporteur</u> :	M. Babacar SALL
<u>Membres</u> :	MM. Khaly SEYE Amadou KA Louis DACOSTA Oumar SANE Boubacar SECK Mme Marie-Hélène GUILLABERT

- Invite le gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faciliter le travail de la commission ;

- Fixe au 29 février 1984 la date limite du dépôt du rapport de la commission ;

- Rappelle qu'aux termes de l'alinéa 5 de l'article 34 du règlement intérieur tous les membres de la commission sont tenus au secret absolu. Toute infraction est passible des peines prévues par l'article 363 du Code pénal.

Je vous remercie.

(Applaudissements PS)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je sou mets à la sanction de l'Assemblée le projet de résolution présenté par notre collègue Babacar SALL, au nom de la commission de l'Information.

.../...

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

MONSIEUR NDIOGO WACK BA

Monsieur le Président, je demande la parole.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Député, le vote a déjà commencé, vous auriez dû vous manifester avant. Je vous accorde la parole malgré tout, mais à l'avenir, il faudra respecter la règle.

MONSIEUR NDIOGO WACK BA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que les raisons qui ont été invoquées pour justifier la création d'une telle commission sont aussi valables en ce qui concerne l'eau et l'électricité. (Applaudissements PS). C'est pourquoi, je voudrais suggérer, également, la mise en place d'une commission d'enquête pour s'occuper de ces questions.

Je vous remercie.

(Applaudissements PS)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Le problème effectivement a été débattu au niveau de la conférence des Présidents et on envisage, ultérieurement, des commissions d'enquête aussi sur les sujets que voilà. Mais comme on dit : "Qui trop embrasse mal étreint".

Nous recommandons le vote.

.../...